|  |
| --- |
| **Réflexion 5 - Comprendre les objectifs de la médecine du travail** |
| Durée : 10’ | **Homme avec un remplissage uniouDeux hommes avec un remplissage uni** | Source |

**Travail à faire**

Après avoir lu le **document** répondez aux questions suivantes :

1. Les entreprises peuvent-elles se passer de la médecine du travail ?
2. Quel est son rôle ?
3. Qui prend en charge les coûts de la médecine du travail ?

**Doc. La médecine du travail**

*ww.officiel-prevention.com*

**La médecine du travail est une médecine exclusivement préventive : elle a pour objet d’éviter toute altération de la santé des salariés, du fait de leur travail, notamment en surveillant leur état de santé, les conditions d’hygiène du travail et les risques de contagion.**

**L’essentiel**

Exercée au sein d’un « service de santé au travail », la médecine du travail est obligatoirement organisée, sur le plan matériel et financier, par les employeurs.

Elle est placée sous la surveillance des représentants du personnel et le contrôle des services du ministère de l’emploi, du travail et de la cohésion sociale. Sont à la charge de l’employeur l’ensemble des dépenses liées à la médecine du travail et notamment les examens médicaux, les examens complémentaires, le temps et les frais de transport nécessités par ces examens, le temps passé par les médecins du travail à l’étude des postes de travail dans l’entreprise. La médecine du travail bénéficie à tous les salariés, quelle que soit la taille de l’entreprise.

**Comment sont organisés les services de santé au travail ?**

Assurés par un ou plusieurs médecins du travail, les services de santé au travail sont organisés en fonction de l’importance de l’entreprise :

* soit en service « autonome », dans le cadre de l’entreprise, ce service pouvant, en cas de plura­lité d’établissements, être un service médical du travail interétablissements ou un service médical d’établissement ;
* soit en service interentreprises, au niveau de plu­sieurs entreprises.

**Réponses**

1. **Les entreprises peuvent-elles se passer de la médecine du travail ?**
2. **Quel est son rôle ?**
3. **Qui prend en charge les coûts de la médecine du travail ?**